Département Du Haut-Rhin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement MULHOUSE

## COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 30 novembre 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, adjoints Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Emmanuelle BONDUELLE, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration: Michel BOBIN, procuration à Christian FRANTZ Alain MORILLON procuration à Pierrette KEMPF Elodie DEMARE, procuration à Dominique RISTORCELLI

Absents excusés sans procuration: Richard LIEBY, Eléonore JEAN DIT PANNEL

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum: 8 – présents 10

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 23/11/2023

## 9. Assurance Responsabilité Civile de la commune – avenant pour 2024 (CIADE)

Le contrat d'assurance « Responsabilité civile » auprès de la CIADE comprend l'organisation des événements suivants : journée citoyenne, journées du patrimoine, Alsace propre, feu d'artifice du 13 juillet, vœux et pots divers, pour un montant de 1 907 € TTC / an.

En 2023, d'autres manifestations ont été organisées avec de nombreux participants. Plusieurs avenants ont été ajoutés pour un montant de 468 € (plantation de haie, 1.2.3 Bougez, expo photos anciennes, Dietwilleroises). L'assurance CIADE propose un avenant global pour 5 manifestations par an en plus de la liste de base pour un montant de 590 € TTC.

## Il est rappelé que :

- l'assurance demande que lui soit déclarées les caractéristiques des manifestations prévues avec le nombre de participants ;
- les activités effectuées par les prestataires de services et les dommages causés par des véhicules à moteur sont exclues de la présente garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la signature de l'avenant au contrat d'assurance Responsabilité civile avec la CIADE;
- le montant de la cotisation annuelle passe de 1 907 € TTC à 2 497 € TTC /an.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF

Certifié exécutoire – Le Mairé – Christian FRANTZ transmis à la sous-préfecture le 05/12/2023 - affiché le 05/12/2023

-----Commune de